

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

**OBJET : Travaux d'aménagement du stationnement Côte du Chaillot -
Approbation du marché**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 20 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le dossier d'avant-projet définitif (APD) pour :

- la mise en place d'un sens de circulation unique pour les zones de parking avec une entrée et une sortie ;
- la matérialisation des places de stationnement par une signalétique horizontale : marquage au sol pour l'espace Ouest de la boulangerie.

La consultation des entreprises (procédure adaptée) a été engagée le 26 octobre 2023 avec une remise des offres fixée au 17 novembre 2023 à 12h00.

Quatre offres ont été déposées et déclarées conformes.

Après contrôle et analyse des offres,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- de retenir, comme offre jugée économiquement la plus avantageuse l'offre de l'entreprise BONNEAU TP domiciliée à SAINTE-OUENNE (79220), pour un montant de 24 928,50 € HT soit 29 914,20 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent au marché.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023